



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, du 31 juillet-9 août 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports des gouvernements sur la situation  
dans leurs pays et sur les progrès accomplis  
quant à la normalisation des noms géographiques  
depuis la neuvième Conférence  
(pour distribution seulement)**

### État de la normalisation des noms géographiques au Kenya

#### Résumé\*\*

Le Comité permanent du Kenya sur les noms géographiques a été créé conformément aux articles 34 et 35 de la loi sur le cadastre (Recueil des lois du Kenya, chap. 299). Le fonctionnement de ce Comité est décrit dans le Manuel du cadastre, document officiel régissant les levés topographiques et l'établissement de cartes au Kenya.

La loi dispose que tous les noms géographiques qui apparaissent sur toutes les cartes officielles publiées au Kenya doivent être approuvés par le Comité, qui est présidé par le Directeur du service du cadastre. La collecte des données et la compilation des noms géographiques sont réalisées parallèlement à la vérification des détails cartographiques en vue de l'élaboration des cartes.

Quelque 38 000 noms ont déjà été normalisés et figurent dans la seconde édition du répertoire officiel des noms géographiques, publiée en 1978. La normalisation se fait en swahili à partir des quelque 42 dialectes parlés au Kenya.

L'accroissement démographique et la création d'unités administratives de plus en plus petites ont rendu nécessaire la préparation d'une troisième édition du répertoire. Celle-ci sera élaborée sous format numérique et couvrira une surface plus importante. En effet, elle fera un inventaire de tous les noms à une échelle de

---

\* E/CONF.101/1.

\*\* Le rapport intégral, établi par Ephantus Murage Mundia, Président du Comité permanent du Kenya sur les noms géographiques, peut être consulté dans la langue originale à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.



1/2 500, et non plus de 1/50 000 comme l'édition précédente. La première étape, qui consiste à convertir la base de données analogique existante, est presque achevée.

Le service du cadastre réfléchit actuellement aux moyens de gérer les difficultés auxquelles il va devoir faire face pour poursuivre cette tâche. Le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques est prié de tenir un débat incluant toutes les parties afin d'examiner et de proposer des solutions.

---